

*Initiatives ministérielles*

Les arguments économiques que le gouvernement essaie de servir au secteur agricole sont absurdes. Les agriculteurs sont beaucoup trop intelligents pour se laisser duper. Malheureusement, il y en a qui sont un peu moins intelligents. J'ai reçu, et d'autres députés aussi peut-être, une lettre du premier ministre de la Saskatchewan, qui est également ministre de l'Agriculture de cette province. Il m'écrit, dit-il «pour exprimer notre préoccupation»—si je ne m'abuse, c'est le «nous» royal—«devant le retard qui empêche les agriculteurs de Saskatchewan de demander le paiement anticipé des récoltes et pour vous inviter, en qualité de critique de votre parti pour les questions agricoles, à rechercher un règlement rapide du problème. Ce retard entraîne des difficultés considérables pour beaucoup de producteurs de la province, qui comptent sur le programme d'avances pour faire face à de nombreuses obligations financières».

Et ensuite il dit une contre-vérité. Il dit:

Comme vous le savez, il n'est pas possible de consentir des avances tant que le projet de loi C-36, modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, n'est pas adopté par le Parlement.

Quelles bêtises! La Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies sont en vigueur depuis des années et des années. Rien n'empêche le gouvernement d'appliquer ce programme, sauf son entêtement et sa stupidité. Il n'a qu'à en donner l'ordre. Le Parlement s'est prononcé. Nous lui avons donné une loi. Nous lui avons donné le pouvoir de le faire. Alors pourquoi ne le fait-il pas?

• (1550)

Est-ce que le premier ministre Grant Devine, dans sa sagesse divine, a écrit au ministre de l'Agriculture pour l'implorer d'appliquer la loi et d'accorder des avances? Apparemment pas. A-t-il écrit au premier ministre pour lui dire combien il était préoccupé de voir les agriculteurs qu'il défend contraints de payer encore plus d'intérêts? On aurait pu s'y attendre, mais il ne semble pas qu'il l'ait fait. C'est bizarre, parce que c'est lui qui a convaincu les premiers ministres provinciaux lors d'une conférence récente, celle de l'été dernier, de faire pression auprès du gouvernement fédéral pour qu'il fasse quelque chose au sujet des taux d'intérêt. Il avait donc une occasion en or de demander au gouvernement, le plus poliment qu'il pouvait, de bien vouloir respecter la loi et d'accorder aux agriculteurs ces avances sans intérêt. Est-ce que le premier ministre de Saskatchewan a dit le moindre mot à ce sujet? Non, il ne semble pas s'être donné la peine d'écrire. Il m'a écrit à moi, député du troisième parti qui siège dans l'opposition, pour me demander de modifier la loi

rapidement afin que ces producteurs puissent se mettre à payer plus d'intérêts sur une dette déjà très lourde qu'ils doivent servir en ce moment.

Le premier ministre de Saskatchewan, fort de sa sagesse divine, ne devrait rien ignorer des problèmes du service de la dette. Il semblait les comprendre il y a un an, quand il s'est fait le porte-parole des premiers ministres provinciaux au sujet des taux d'intérêt. Vous vous en souvenez, monsieur le Président, il est venu à Ottawa, il a transmis le message de façon si persuasive qu'il remontait à peine à bord de son avion que le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada annonçaient que les taux d'intérêt venaient de remonter d'un demi-point de pourcentage.

Ce premier ministre provincial et ministre de l'Agriculture est aussi celui qui connaît les répercussions des taux d'intérêt pour ses propres agriculteurs, car il est l'homme qui s'est fait réélire en 1986 en promettant un programme de faibles taux d'intérêt et de prêts sans intérêt à ses agriculteurs. Puis, dès qu'il a été réélu, il a grevé ces prêts d'un taux d'intérêt plutôt élevé, 50 p. 100 plus élevé que le taux qu'il avait préconisé pendant la campagne électorale.

Non seulement ça, mais il s'est mis à recouvrer ces prêts. Il a décrété qu'un grand nombre de ces emprunts étaient de mauvaises créances et il a lancé des agences de recouvrement contre plus de 4 500 agriculteurs de la Saskatchewan. Voilà à quel point il se préoccupe de l'augmentation des taux d'intérêts. Il s'en soucie parce qu'il en est arrivé à être tout à fait comme les institutions bancaires et tout à fait comme le gouvernement fédéral actuel qui voit les choses du point de vue des banques et des compagnies céréalières internationales, non du point de vue des gens qu'il a été élu pour représenter.

Il y a deux ou trois autres choses que le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia a invoquées comme prétextes pour présenter cette mesure législative. Il a essayé de convaincre la Chambre qu'à cause du fardeau additionnel d'avoir à payer des intérêts sur les avances accordées, les agriculteurs seraient forcés de livrer leur grain plus tôt. Bien sûr que cela pourra avoir cet effet. Cela sera certes le cas pour les produits agricoles écoulés sur le marché libre. Les représentants de l'Union des producteurs agricoles du Québec nous ont dit qu'ils voient les producteurs de navets et les producteurs de certains fruits et légumes forcés de vendre leurs produits sur six ou huit mois au lieu de le faire sur une période de douze mois. Cela fait pression sur les prix agricoles au début de l'année, et les consommateurs devront en fin de compte se rabattre sur les produits importés qui vont être